

DELIBERATION N° 2017/240

Autorisant l'attribution de subventions à divers organismes et associations à caractère sportif - exercice 2017

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 19 juillet 2017.

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2016/408 du 7 décembre 2016, approuvant le budget primitif 2017 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/47 du 18 mai 2017,

La réunion conjointe des commissions municipales intitulées « sport, culture, animation, vie associative » et « éducation, jeunesse » entendue en séance du 5 juillet 2017.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Dans le cadre de la politique sportive de la commune et sous réserve de la complétude des dossiers, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations et organismes suivants :

1	Aïkido Club de Dumbéa	Développement de la pratique auprès des jeunes	50 000 Fcp
2	CTOS NC	Aide aux actions de formation du CRIB	50 000 Fcp
3	CPSMJSVA (comité des médaillés)	Récompenses aux jeunes bénévoles Journée mondiale du bénévolat	50 000 Fcp
4	Association cycliste Le Nickel	Participation d'une équipe au 47 ^e Tour Cycliste de Nouvelle-Calédonie	200 000 Fcp
5	Dumbéa Club d'Echecs	Achat de matériel	50 000 Fcp
6	Tennis de Table de Dumbéa	Achat de matériel	50 000 Fcp
7	Tennis Club d'Auteuil	Achat de matériel (école de tennis)	100 000 Fcp
8	Association Sportive de Katiramona	Achat de matériel (école de volleyball)	50 000 Fcp
9	Comité Régional de Cyclisme Nouvelle-Calédonie	Arrivée d'une étape du Tour de Nouvelle-Calédonie sur la commune de Dumbéa	120 000 Fcp
10	Escrimeurs de Dumbéa	Matériel pédagogique	150 000 Fcp
11	Société Calédonienne du Trot et du Galop	Organisation de de 2 réunions hippiques	50 000 Fcp
12	Société Sportive de Nouvelle-Calédonie	Prix de la Ville de Dumbéa lors de la Coupe Clarke 2017	100 000 Fcp
13	Association sportive du Collège de Dumbéa-sur-Mer (UNSS)	Achat de matériel	60 000 Fcp
14	Association sportive du Collège de Katiramona Jean FAYARD (UNSS)	Aide à l'organisation du Cross Country	60 000 Fcp
15	Association sportive du Collège de Koutio Francis CARCO (UNSS)	Achat de matériel pour la planche à voile et les activités handisport et sport adapté	60 000 Fcp
16	Dumbéa Squash Club	Développement de l'école de squash	100 000 Fcp
17	Dumbéa Archerie Club	Développement de l'école d'archerie	100 000 Fcp
18	Union Rugby Club de Dumbéa	Développement de l'école de rugby Promotion du rugby touché Stage de découverte au grand public	500 000 Fcp

1 900 000 Fcp

ARTICLE 2/

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations et organismes subventionnés.

ARTICLE 3/

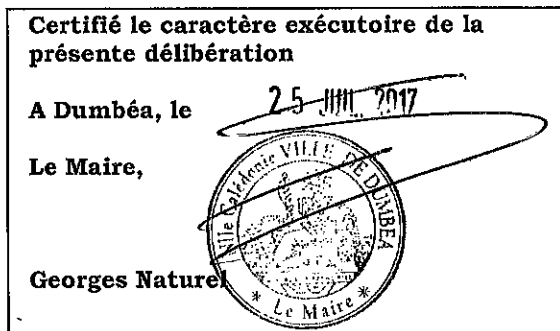
Les dépenses correspondantes, d'un million neuf cent mille francs CFP (1 900 000) seront imputées au budget principal de la Ville, exercice 2017, en section de fonctionnement, au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

ARTICLE 4/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de publication.

ARTICLE 5/

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.



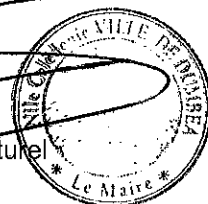
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 JUILLET 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 19 JUILLET 2017

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SG	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
SERVICE DES SPORTS	-	1
DCJSP	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
BENEFICIAIRES	-	13